## ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2013

# ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ - (N° 1336)

Adopté

## **AMENDEMENT**

Nº AS25

présenté par M. Véran, rapporteur

#### ARTICLE 3

TINTICEE 5
I A l'alinéa 92, substituer à la seconde occurrence du mot :
«à»,
les mots :
« au I de ».
II En conséquence, à l'alinéa 93, après le mot :
« grave »,
insérer les mots :
« au sens du I de l'article L. 513-10-8 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.